

I. Comment CITER ?

1° Les citations dans le texte sont toujours en français.

Si l'on veut recourir à un texte en langue étrangère, on met la traduction française dans le cours du texte et on renvoie l'original en langue étrangère dans les notes.

2° Une citation assez longue dans le cours du texte est mise en caractères plus petits que le texte lui-même (elle est généralement de 2 points plus petite) et n'est pas accompagnée de guillemets. Cette citation est isolée par un double interligne; elle est toujours renforcée, généralement d'un centimètre ou d'un centimètre et demi.

Il faut évidemment

1) toujours indiquer la source de cette citation;

2) mettre l'appel de note avant le point qui termine celle-ci (voir APPELS DE NOTE, ci-après).

Exemple de citation dans un texte (tiré du *Traité de l'âme* de J. Buridan, pp. 140*-141*):

Le mot *puissance*, en effet, a cette particularité qu'il peut aussi bien désigner une capacité d'agir qu'une capacité de subir. Il peut désigner aussi bien une substance qu'un accident.

Quant au premier point, voici une première distinction: il existe deux <sortes> de puissance: une puissance dite active, et une puissance dite passive. Est dite puissance active une puissance qui est principe de transmutation de quelque chose d'autre; par contre, est dite puissance passive une puissance qui est principe de transmutation par quelque chose d'autre ⁽⁶⁷⁾.

En réalité, dit-il, lorsqu'on parle des puissances de l'âme, il ne faut pas l'entendre d'une manière passive. Les puissances de l'âme sont les différentes capacités de l'âme en vue de l'action.

Remarque: certains auteurs préfèrent ne pas mettre de renforcement au texte cité. Mais cet usage tend à disparaître, car il ne permet pas à l'œil de bien repérer la citation, chose indispensable quand on est amené à lire vite.

3° On veillera à respecter les règles de droit quant à l'usage des citations.

4° Les passages omis d'une citation sont signalés par des points de suspension mis entre crochets. Exemples:

[...] car tout ce qu'il avait soutenu [...] dans ce long discours [...] se voyait aujourd'hui confirmé [...].

5° Citations dans les notes. Quand on introduit une citation dans les notes, l'usage est de mettre celle-ci dans le même corps et de l'encadrer de guillemets. Là aussi, on isole la citation par un double interligne. Exemple:

(1) Cf. P. VATRIN, *La philosophie essentialiste*, p. 343.

Il faudrait également citer un autre passage tout aussi significatif :

«Parce que ce qui est essentiel au discours philosophique, ce n'est pas la parole, mais l'intention»
(*idibem*, p. 429).

6° Une courte citation à l'intérieur du texte de base se met entre guillemets, et ne doit pas être en italique.

7° Si, dans le cours du texte, il y a de nombreuses citations dont l'original est en langue étrangère et dont on a effectué soi-même la traduction, on se contentera d'indiquer une seule fois qu'il s'agit d'une traduction personnelle et on évitera de répéter chaque fois en note:

La traduction est de moi (ou de nous).

Traduction de l'auteur.

8° Lorsque l'on cite fréquemment l'ouvrage d'un auteur, particulièrement dans une analyse textuelle, on peut très bien se dispenser d'effectuer un renvoi en bas de page et mettre chaque fois à côté du texte cité une abréviation convenue du titre, suivie du numéro de la page et du chapitre ou de la division. Il va sans dire qu'il ne faut pas généraliser ce procédé, comme le font trop souvent les Américains et leurs émules, mais le réserver à des cas bien précis. (Cf. ci-après à ce sujet : APPELS DE NOTE). Voici un exemple à propos de la *Métaphysique* d'Aristote (trad. J. Tricot, Vrin, pp. 21-22):

Car nous sommes ici en face de la notion même de cause : «Or les causes se disent en quatre sens. En un sens, par cause nous entendons la substance formelle ou quiddité (en effet, la raison d'être d'une chose se ramène en définitive à la notion de cette chose, et la raison d'être première est cause et principe) [...]» (*Mét.*, I, 3, 983 a 25-28). De là on peut conclure que le Philosophe avait en vue...

mais on n'écrira pas la même phrase suivie de l'indication sommaire:

(I, 3, 983 a 25-28)

car l'identification du titre est absente, ce qui pourrait semer la confusion.

II. Faire usage de GUILLEMETS

1° Utilisation des guillemets

On fait usage des guillemets, dans les cas suivants:

- *pour introduire ou clore une citation*. Les guillemets ouvrants sont alors précédés de deux points et les guillemets fermants suivis d'un signe de ponctuation. Exemple:

Il me dit : «C'est un être étonnant».

- *quand on fait appel à un néologisme*. Si ce néologisme est utilisé à travers tout l'ouvrage, on se contentera de mettre les guillemets deux ou trois fois, et on s'en dispensera par la suite. Exemple:

Cette «cacocratie» finira par avoir notre peau.

- *lorsqu'un terme communément admis est pris dans un sens particulier*. Là aussi, il convient de ne pas répéter les guillemets à travers tout l'ouvrage : une ou deux fois suffiront. Exemple:

Ce «gentilhomme» a la politesse d'un soudard.

- *lorsqu'on veut souligner la définition d'un terme*. Cependant, on peut tout aussi bien utiliser l'italique. Exemples:

Par «abîme» on veut dire non pas...

Par *abîme*, on veut dire non pas...

Conseil: la pratique en lexicographie et en linguistique est d'encadrer par des guillemets la définition d'un mot autonome (c'est-à-dire se représentant lui-même) et de mettre en italique le mot ainsi défini. Ex.:

Le mot *sensible* signifie «capable de sensation».

Remarques: 1) On ne met jamais une citation à la fois entre guillemets et en italique: les guillemets suffisent. 2) Le guillemet est un signe typographique qui a probablement été inventé par un imprimeur du XVII^e siècle, appelé Guillaume.

2° Forme des guillemets. Ils sont à la française, à savoir des doubles chevrons. On écrira « » (guillemets ouvrants et guillemets fermants), et non pas " ".

3° Les guillemets dans les guillemets. Il peut arriver qu'à l'intérieur d'une citation entre guillemets, il y ait une autre citation. Dans ce cas, la deuxième sorte de guillemets est à l'anglaise, à savoir des accents droits redoublés (" ") ou des apostrophes doubles dont les premières sont renversées (“ ”). Exemples:

Le pasteur répétait sans cesse: «Jésus a dit: "Je suis le chemin, la vérité et la vie"».

Le pasteur répétait sans cesse: «Jésus a dit: “Je suis le chemin, la vérité et la vie”».

Il peut se faire qu'une troisième sorte de guillemets soit nécessaire. On utilisera alors les apostrophes simples (dont la première est renversée):

Il répétait: «La femme leur avait dit: "Soyez prêts et ‘vigilants’, car votre vie en dépend"».

Ce dernier cas est assez rare et peu souhaitable.

4° La ponctuation accompagnant les guillemets

Règle générale. La ponctuation se met *toujours* après les guillemets fermants. Exemples:

Il jura: «C'est bien moi qui ai écrit ce pamphlet».

Nous sommes tous des «imbéciles».

Exception pour les points d'exclamation et les points d'interrogation

Quand il s'agit d'une citation constituant une phrase complète, on met toujours le point d'exclamation ou le point d'interrogation avant les guillemets fermants, sans ajouter de point après. Exemples:

Il répéta: «Vous, ministre! C'est trop fort!» Cela dit...
 Vous ne direz plus: «Qu'ai-je fait?» Il faudra...

Cependant, s'il s'agit d'une citation incomplète (c'est-à-dire quelques mots) ou d'une citation complète incorporée à une phrase plus large, on fera suivre le point d'exclamation ou le point d'interrogation, lui-même suivi d'un guillemet fermant, d'une ponctuation. Ainsi on écrira:

Allez vous faire voir avec vos «Qu'est-ce que c'est ?»!
 Il pensait au vers de Mallarmé: «L'azur! L'azur! L'azur!», tandis qu'il s'éloignait du rivage.

Pour plus de détails, voir les règles de PONCTUATION.

Exception pour les guillemets suivis d'une référence bibliographique ou d'un appel de note
 - *S'il s'agit d'un point* qui devrait normalement suivre le guillemet fermant, on le reporte après la parenthèse fermante de la référence ou après l'appel de note. On écrira donc:

Il disait: «Dieu est tout» (*L'être et le discours*, p. 83).
 Aristote affirme: «L'acte diffère de la puissance» (1).
 Aristote affirme: «L'acte diffère de la puissance»¹.

et non pas:

Il disait «Dieu est tout». (*L'être et le discours*, p. 83.)
 Aristote affirme: «L'acte diffère de la puissance.» (1)
 Aristote affirme: «L'acte diffère de la puissance.»¹
 Aristote affirme: «L'acte diffère de la puissance¹.»

- *S'il s'agit de points d'exclamation, d'interrogation ou de suspension*, on applique la règle donnée à propos des appels de note (cf. ci-après), à savoir mettre l'appel de note après les signes d'exclamation, d'interrogation ou de suspension (ici suivis du guillemet fermant). Exemples:

«C'était un bel oiseau!» (1)
 Que pensait-elle de ce «rigolard»? (1)
 Que pensait-elle de ce «rigolard»?¹
 Il nous prenait pour des «débiles»...(1)
 Il nous prenait pour des «débiles»...¹

Le cas des doubles ou triples guillemets fermants en fin de phrase

Autrefois, le principe était de ne garder qu'un guillemet fermant pour conclure la citation, et d'harmoniser la ponctuation en conséquence. Ainsi, on écrivait:

Il disait: «Ils nous auront tous avec leurs "Est-ce vous le 'Fils de Dieu'?»

Aujourd'hui, on admet qu'il puisse y avoir deux ou trois guillemets fermants qui se suivent avec autant de ponctuations, s'il n'est pas possible de faire autrement. On écrira donc:

Il disait: «Ils nous auront tous avec leurs "Est-ce vous le 'Fils de Dieu'?"».

Il nous répétait: «Les hommes se demandent toujours au fond d'eux-mêmes: "Irons-nous au Paradis?"».

En réalité, il faut éviter autant que possible les accumulations de ponctuations et de guillemets qui rendent le texte disgracieux; mieux vaut réécrire la phrase, le cas échéant. Exemple de cas à éviter absolument:

Il disait: «Ils nous cassent les pieds en se demandant: "Est-il vrai qu'ils répétaient sans cesse: 'Voilà! Voilà!'"». [6 signes!]

Consigne: en fin de phrase, ne pas dépasser 4 signes. La simplicité du langage n'a jamais tué personne!

5° Suppression des guillemets

Lorsque, pour effectuer une citation assez longue, on utilise un caractère plus petit et un bloc de lignes distinct, on ne met pas de guillemets. On écrira donc:

Événement nu, mon livre [...] n'est accessible à la compréhension qu'à condition de n'être pas détaché de la trame [...] dans laquelle il s'insère tant bien que mal ⁽¹⁾.

et non pas:

«Événement nu, mon livre [...] n'est accessible à la compréhension qu'à condition de n'être pas détaché de la trame [...] dans laquelle il s'insère tant bien que mal» ⁽¹⁾.

III. « Appeler » une NOTE

1° Généralités

L'appel de note est un chiffre placé en exposant dans le cours du texte en vue de donner une précision ou une référence à propos d'un passage ou d'un terme qui l'exige. Les chiffres en exposant peuvent être affectés ou non de parenthèses. Ils sont toujours précédés d'un espace. Ex.:

Cela y est stipulé ². Cela y est stipulé ⁽²⁾.

L'avantage des parenthèses est de permettre un repérage facile du passage auquel s'applique l'appel de note. Rien n'est plus pénible que de chercher un appel de note "invisible" dans un texte! On évitera d'écrire le chiffre entre parenthèses en grandeur normale, comme le font certains. On n'écrira donc pas:

Cela y est stipulé (²).

2° Le renvoi

Définition

On distingue l'appel de note du *renvoi*. – Un appel de note exige toujours une note en bas de page ou en fin de chapitre. Un renvoi est simplement une référence à un ouvrage déjà mentionné sans pour autant qu'il y ait note. Un renvoi d'ailleurs peut être aussi bien dans le texte de base que dans les notes. En effet, il n'est pas rare qu'un appel de note ne serve que de renvoi, dans la mesure où la note ne fait que se reporter à un texte, sans autre explication. Ainsi donc un appel de note peut être un renvoi, puisqu'il lui arrive de renvoyer à un ouvrage, mais il peut être autre chose qu'un renvoi, puisqu'il peut faire référence, dans la note, à une explication sur cet ouvrage, ou à quelque chose de tout à fait différent. En outre, l'appel de note peut contenir un renvoi, mais la réciproque n'est pas vraie. Le renvoi comme tel, lorsqu'il est dans le texte de base, s'exprime toujours sous forme de parenthèses. Exemple:

C'est d'ailleurs ce qu'affirme Buridan lorsqu'il dit que la substance est un sensible par accident (*Traité de l'âme*, p. 334).

ou, en abrégéant:

C'est d'ailleurs ce qu'affirme Buridan lorsqu'il dit que la substance est un sensible par accident (*TDA*, p. 334).

On s'efforcera de mettre aussi peu de renvois qu'il est possible, et de s'en tenir aux appels de note.

Le renvoi est surtout commode lorsque l'on procède à une analyse de texte où les passages cités sont nombreux. Dans ce cas, il vaut mieux donner tout de suite la référence plutôt que de renvoyer aux notes, surtout si celles-ci sont en fin de chapitre ou de volume.

Le renvoi doit donner le titre du livre en italique et le numéro de la page. Le titre sera écrit en entier s'il est court, ou sous forme raccourcie. On pourra aussi faire usage d'une abréviation type (voir le deuxième exemple ci-dessus), dans la mesure où l'on a prévenu le lecteur de sa signification.

Remarque: on évitera les références à l'«américaine» qui consistent à mettre entre parenthèses, dans le texte, des noms propres et éventuellement un millésime renvoyant à la bibliographie, sans faire usage de l'appel de note. Exemple à ne pas suivre:

[...] baguette introduite entre les mailles (Powell et Kelly, 1977).

Dans le cas présent, l'écrivain, qui est Rémy Chauvin (*La biologie de l'esprit*, Paris, Presses Pocket, 1990, p. 123), renvoie aux auteurs Powell et Kelly cités dans la Table bibliographique; comme il y a là plusieurs titres sous la même dénomination, il ajoute l'année de parution: 1977. (Certains chercheurs ajoutent même une lettre au millésime, lorsqu'ils font référence à plusieurs ouvrages du même auteur parus la même année, ayant pris soin d'apposer à chaque titre de la Table une lettre de l'alphabet.)

Cette façon de faire, qui tend à se répandre, est difficilement acceptable, tant elle est expéditive et ne permet pas de procéder à une vérification suffisante. Un discours scientifique, en effet, doit donner ses sources d'une façon claire, précise et immédiate, en mentionnant le titre du livre. Par ailleurs, le critère, que l'on entend trop souvent, selon lequel on doit éviter un discours parallèle est à rejeter complètement. Un chercheur et même le grand public sont suffisamment formés pour suivre le fil de l'exposé tout en prenant connaissance des sources et remarques que l'auteur leur transmet.

3° La ponctuation des appels de note

Principes

Les appels de note en français se mettent toujours *avant* la ponctuation. Ainsi on écrira:

Il disposait d'une belle fortune ¹.
Il nous cite ⁽¹⁾, mais...

Remarque: entre le mot et l'appel de note, il faut toujours un espace. *Ne pas coller l'appel de note sur le mot.*

Exceptions: les points d'exclamation, les points d'interrogation et les points de suspension

Dans ces cas, l'appel de note figure après le signe de ponctuation. Exemples:

Quelle joie ⁽¹⁾ ou Quelle joie! ¹
Avait-il réussi? ⁽²⁾ Avait-il réussi? ²
Il était plus que prudent... ⁽¹⁾
C'est ce que l'auteur affirme! ⁽¹⁾ Pourtant, il...
C'est ce que l'auteur affirme! ¹ Pourtant, il...

Le cas des guillemets. Pour plus de détails, voir le lemme GUILLEMETS ci-dessus. Rappelons le principe: l'appel de note suit le guillemet fermant et est lui-même suivi d'une ponctuation (sauf dans le cas des points d'exclamation, d'interrogation et de suspension). Ex.:

Il dit: «C'est certain» ⁽¹⁾.
Il dit: «A nous, l'azur!» ⁽¹⁾
Il dit: «A nous l'azur!» ¹
Il répéta: «C'est bien!» ⁽¹⁾; puis, il...
Il répéta: «C'est bien!» ⁽¹⁾ Puis, il...

Comme on peut le remarquer dans l'avant-dernier exemple, si l'appel de note qui accompagne une interrogation, une exclamation ou une suspension, est à la fin d'un *membre* de phrase, il est suivi d'une virgule ou d'un point-virgule. S'il est à la fin d'une phrase requérant normalement le point, il n'est suivi d'aucune ponctuation et tient lieu du point (comme dans le dernier exemple).

4° Remarques importantes

On recommence la numérotation des appels de note à tout nouveau chapitre. La numérotation continue à travers tout un ouvrage est donc à bannir. Cela est peu pratique.

On peut exceptionnellement faire usage d'un astérisque parmi les chiffres des appels de note, lorsqu'il s'agit d'une remarque qui n'a rien à voir avec le texte ni avec les notes qui l'explicitent. Cet astérisque ne doit pas être compté dans la numérotation.

IV. Rédiger et présenter des NOTES DE BAS DE PAGE

1° Remarques préliminaires

Aux appels de note correspondent les notes. Celles-ci doivent être en bas de page. Le rejet en fin de chapitre ou en fin de volume est très désagréable pour le lecteur et devrait être banni de tout ouvrage scientifique. Il peut arriver cependant que l'on y soit contraint, dans le cas d'un appareil critique disproportionné. Mais là encore on peut se demander si l'auteur ne ferait pas mieux d'intégrer une partie des notes au texte et d'ainsi alléger l'apparat. Les notes en bas de page ne sont qu'un complément d'information et ne doivent pas supplanter graphiquement le texte. Contrairement à ce que s'imaginent certains universitaires fébriles, les notes monstrueuses ne sont pas le signe d'une érudition accomplie, mais plutôt la marque d'une défaillance rédactionnelle. – Ceci ne s'applique pas, évidemment, aux éditions critiques, où les références sont nombreuses, spécialement quand il s'agit de textes anciens¹.

À chaque chiffre d'un appel de note doit correspondre le même chiffre en note. Cela peut paraître un truisme, pourtant il est fréquent de voir de bons auteurs l'ignorer.

Si le chiffre est entre parenthèses (et en exposant) dans l'appel de note, on met le chiffre de la même façon en note; s'il ne l'est pas, on donne le chiffre tel quel, en le faisant suivre d'un point. Exemples:

⁽¹⁾ L'auteur renvoie ici...

1. L'auteur renvoie ici...

Le texte des notes peut commencer avec ou sans renforcement, comprendre le renforcement de la première ligne ou celui de toute la note:

(¹) Le traité consacré à ce courant de pensée fait référence à la manière dont...

(¹) Le traité consacré à ce courant de pensée fait référence à la manière dont...

(¹) Le traité consacré à ce courant de pensée fait référence à la manière dont...

Les trois façons de faire se rencontrent, mais les deux premières, plus simples, sont préférables.

¹ Quant aux éditions critiques, qui posent nombre de problèmes spécifiques, on ne saurait trop conseiller de se reporter aux sections correspondantes du *Dictionnaire...* de Patar.

2° Les indications bibliographiques dans les notes

Comme il s'agit d'un cas particulier, il vaut mieux traiter de cette question ici plutôt que dans le lemme BIBLIOGRAPHIE (que l'on consultera cependant avec profit ²).

Règle générale: être clair, bref, précis.

Applications:

Quand on cite un ouvrage pour la première fois, on donne la première lettre du prénom de l'auteur (avec accent s'il y a lieu) suivie d'un point, ensuite le nom, le titre du livre, et les pages auxquelles il est fait référence (si l'on renvoie à un livre d'une manière générale, il n'est pas nécessaire d'indiquer les pages). Les renseignements complets – collection, lieu d'édition, etc. – sont donnés une fois pour toutes dans la Table bibliographique à la fin du volume. Ex.:

(¹) F. GRIMALDI, *La pensée nominaliste et le discours politique*, pp. 47-58.

Il faut recommander avec insistance aux auteurs de ne pas oublier d'indiquer les pages auxquelles ils font allusion. Cela peut paraître évident; pourtant, il n'est pas rare de constater ce genre de négligence, même chez les meilleurs.

Quand on fait référence plusieurs fois au même ouvrage, il n'est pas nécessaire de donner le titre complet à chaque renvoi. On l'écrit en entier la première fois, et par la suite on remplace les derniers éléments du titre par des points de suspension (à moins qu'il ne soit assez court). Exemples:

(¹) F. VAN STEENBERGHEN, *La philosophie au XIIIe siècle*, pp. 36-42.

ou bien:

(¹) F. VAN STEENBERGHEN, *Introduction à l'étude...*, pp. 246-254.

Les initiales du prénom et du nom de l'auteur sont en grandes capitales; la suite du nom en petites capitales. Si on ne possède pas une machine capable de mettre des petites capitales, on met alors le tout en grandes capitales, l'Éditeur se chargeant de la rectification.

3° Ibidem, idem. Quand, *sur la même page*, on effectue un renvoi au même auteur et au même titre que la note précédente, on fait usage du mot *Ibidem*, à condition qu'il s'agisse de notes consécutives. Si on change de page, on répète le titre (abrégé éventuellement) de la page précédente, même s'il s'agit de la page qui est vis-à-vis (la page de gauche).

Voici quelques recommandations:

1) Utiliser *Ibidem* (sans autre ajout), quand il s'agit du même auteur, du même titre et de la même pagination.

² Cf. les deux documents suivants sous ce titre.

2) Utiliser *Ibidem* plus le numéro de page, quand il s'agit du même auteur, du même titre, mais d'une pagination différente. Ainsi on écrira:

(¹) F. CHATELET, *Histoire de la philosophie*, pp. 43-56.

(²) *Ibidem*.

(³) *Ibidem*, pp. 86-93.

3) Éviter le mot *Idem*, et répéter plutôt le nom de l'auteur, s'il s'agit de la même personne, mais d'un titre différent. Exemple:

(¹) F. CHATELET, *Histoire de la philosophie*, pp. 38-56.

(²) *Ibidem*, pp. 49-53.

(³) F. CHATELET, *Le discours critique*, pp. 92-104.

Cependant, *on pourra* faire exception, quand, *dans la même note*, on procède à une énumération de titres. Dans ce cas, le mot IDEM remplace le nom de l'auteur et s'écrit en petites capitales et en romain. Exemple:

(³) Sur cette question, on consultera les textes suivants: F. LANGLOIS, *La culture du chanvre au Pérou*, pp. 49-59; *ibidem*, pp. 94-108, IDEM, *Les techniques orientales*, p. 36; J. LATRAVERSE, *Le tabac*, p. 29; IDEM, *La nicotine*, p. 68.

4) *Ibidem* s'écrit toujours en italique et *idem* presque toujours; ils prennent la majuscule lorsqu'ils sont en début de note et la minuscule (ou les petites capitales pour IDEM) dans le corps du texte.

Précision complémentaire. **IBIDEM** et **IDEM**

Idem et *ibidem* dans les notes bibliographiques s'écrivent en italique.

Cependant, le terme IDEM peut lui-même s'écrire en romain. Dans le langage courant, en effet, il est considéré comme francisé. On écrira, par exemple:

Je suis d'accord pour ces articles; idem pour ceux-là.

Par ailleurs, même dans les notes bibliographiques, IDEM peut, quand il remplace un nom d'auteur, s'écrire en romain et en petites capitales.

4° Op. cit. Cette locution, qui est l'abréviation *d'opus citatum* (ou *d'opere citato*), signifie «œuvre citée», doit être bannie, car elle sème la confusion et n'est d'aucune utilité réelle. (Mieux vaut répéter les premiers mots du titre.) On se gardera également de l'utiliser à la manière «américaine» dans les indications bibliographiques. Ainsi on évitera d'écrire:

(¹) F. CHATELET, *Histoire de la philosophie*, *op.cit.*, p. 36.

et on écrira plutôt:

(¹) F. CHATELET, *Histoire de la philosophie*, p. 36.

Et cela pour deux raisons:

1) toutes les indications bibliographiques sont données en détail dans la Table du même nom figurant en fin de volume;

2) il est absurde de parler d'une œuvre déjà citée quand, du même souffle, on cite l'œuvre à laquelle on voudrait faire référence.

5° *Loc. cit.* Cette expression latine signifie «passage cité» (abréviation de *loco citato* ou *locus citatus*). On évitera d'utiliser ce renvoi qui lui aussi prête à confusion, et on répétera le numéro de page auquel on fait référence.

6° *Confer* s'écrit Cf. ou cf. en abrégé et prend le caractère romain (car il est francisé). On évitera les Cfr. et cfr. (ces points ne sont pas justifiés) ou même les Cfr ou cfr, qui correspondent moins à l'usage actuel. Exemple:

C'est ce que dit avec conviction le Philosophe (cf. *Métaphysique*, p. 48).

7° *Passim*. Quand on veut faire référence à de nombreux passages d'un livre, on met, après le titre de l'ouvrage, le mot *passim* (en italique) suivi d'un point. Exemple:

(9) Cf. F. VAN STEENBERGHEN, *La philosophie au XIII^e siècle*, *passim*.

8° Quand on veut citer une série d'auteurs et d'ouvrages, on adopte une ponctuation uniforme, à savoir le point-virgule, pour séparer chacune des références. Exemple:

(10) Cf. A. GOMEZ-MORIANA, *La subversion du discours rituel*, p. 87. Voir aussi sur ce sujet: D. TROTTIER, *Jeu textuel...*, spécialement le chap. 7, pp. 176-177; R. ROBIN, *Le roman mémoriel*, *passim*; B. PATAR, *A l'occasion des choses*, p. 34.

9° Quand dans les notes on fait référence à un article de dictionnaire ou d'encyclopédie, on peut procéder de deux façons. Soit en insistant sur l'ouvrage consulté, soit en mettant en évidence l'article ou le passage mentionné. Dans le premier cas, on donne d'abord le nom de l'ouvrage écrit en italique et suivi d'une virgule; puis le numéro de la page à laquelle correspond la référence, accompagné d'une virgule; ensuite, on ajoute l'abréviation «art.» ou l'expression latine (écrite en entier) «*sub verbo*»; et enfin on précise le titre de l'article dont il est fait mention. Dans le second cas, on donne d'abord le nom de l'article entre guillemets, suivi d'une virgule, ensuite le nom de l'encyclopédie précédé de «in» et le numéro de la page. La seconde façon (3^e exemple) est de loin préférable. Exemples:

(²) Cf. *Encyclopédie universelle*, p. 376, art. «Jean Buridan».

(²) Voir sur ce sujet la *Grande encyclopédie historique*, p. 496, *sub verbo* «Français».

(²) Cf. art. «Jean Buridan», in *Encyclopédie universelle*, p. 376.